




Table des matières

 Tout afficher / masquer

TRIBUNAL CANTONAL (TC)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

TRIBUNAL ADMINISTRATIF (TA)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

Tribunal cantonal (TC)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Tribunal cantonal (TC)

Evénements marquants, évolutions significatives

Comme les années précédentes, l'ensemble de l'ordre judiciaire voit ses tâches augmenter, que ce soit en raison du nombre de dossiers introduits au cours de l'année 2005 dans certains secteurs ou, d'une manière plus générale, par la complication de leur traitement due pour beaucoup à la multiplication des interventions des parties et de leurs conseils. Pour ce qui est de l'augmentation du nombre de dossiers, il convient de signaler en particulier la charge accrue à raison de plus de 7% du Tribunal des baux et des tribunaux d'arrondissement en matière pénale. Bien qu'aucune statistique comparative ne soit possible en ce qui les concerne, vu leur récente réforme, il apparaît sur le terrain que les justices de paix sont aussi et d'une manière générale trop chargées. Enfin, les offices des poursuites et faillites, qui tournent à plein régime depuis plusieurs années, sont au bord de l'asphyxie, bien qu'ils soient un des services de l'Etat qui permet à celui-ci de recouvrer une partie de ses créances, notamment fiscales.

La surcharge générale va donc croissant et ceci alors que les effectifs de l'ordre judiciaire n'augmentent pas, mais vont au contraire en diminuant puisque celui-ci a dû réduire ses effectifs réguliers en 2005 comme en 2004 pour se plier à la politique d'austérité adoptée en la matière par le Conseil d'Etat.

A ces préoccupations s'ajoutent celles qui sont liées aux interventions de justiciables mécontents, qui abreuvent les autorités de correspondances pléthoriques, et celles consécutives aux attaques personnelles portées à l'encontre des magistrats qui se multiplient sous forme de plaintes pénales ou de tracts insultants notamment.

Cela dit, le Secrétariat général s'est doté de nouveaux outils de gestion et de contrôle qui permettent de mieux suivre l'évolution préoccupante des situations.

Celles-ci ne vont en effet pas sans susciter de sérieuses craintes, tant en ce qui concerne la bonne marche de la justice que la santé de certains de ses collaborateurs.

Comme vu plus haut, la charge des nouvelles justices de paix est trop élevée au regard de leurs effectifs; si la plupart d'entre elles parviennent à faire face, celles des districts de Lausanne et de Vevey présentent une situation préoccupante et ceci notamment en raison d'un lourd héritage des anciennes justices de paix de cercle et d'une sous-dotatation en personnel lors de leur mise en place. Le Tribunal cantonal suit de près la situation et a pu constater des signes encourageants à la fin de l'année 2005, ceci après avoir fourni divers appuis et renforts. Il faut espérer que les principales difficultés seront surmontées à la fin 2006, mais il apparaît d'ores et déjà que la pérennisation de tout ou partie des renforts accordés s'imposera alors.

Le Registre du commerce quant à lui a trouvé désormais son régime de croisière sous la direction de son nouveau préposé.

Le 1er janvier 2005 a vu la mise en œuvre de la Cour constitutionnelle. Ses juges ont été pris sur les effectifs ordinaires du Tribunal administratif et du Tribunal cantonal. Son secrétariat est assuré par le Tribunal administratif. La Cour constitutionnelle a été saisie de cinq requêtes et d'un recours durant l'année 2005; une seule de ces procédures est encore en cours.

L'ordre judiciaire est confronté à de nombreux projets de réforme prévus tant au plan fédéral que cantonal. Pour certains, ces projets vont bouleverser des organisations ou des procédures qui, pourtant, ont parfois été rationalisées et simplifiées ces dernières années dans le canton. La plupart impliquent des tâches nouvelles. A moins d'une augmentation substantielle de ses effectifs, l'ordre judiciaire ne sera pas à même de les intégrer sans que son fonctionnement en soit très sérieusement entravé.

Tribunal cantonal (TC)

Projets particuliers

Le Tribunal cantonal a participé à l'élaboration de l'avant-projet de loi portant sur les modifications suscitées par la nouvelle Constitution vaudoise dans ses dispositions relatives à l'organisation de la justice, soit la réunion du Tribunal administratif et du Tribunal cantonal, l'introduction de la double instance généralisée et indirectement la réforme du Tribunal des assurances notamment.

Pour ce qui concerne la chaîne pénale, l'ordre judiciaire a en outre participé à l'élaboration de deux projets sous l'égide du DSE et du DIRE, soit l'examen des incidences d'une part de la nouvelle partie générale du Code pénal sur l'exécution des peines, notamment en relation avec l'introduction éventuelle d'un juge d'application des peines dans la procédure cantonale, d'autre part du nouveau droit pénal des mineurs. Il a par ailleurs vu aboutir le projet de modification du Code de procédure pénale auquel il a participé et qui visait à accélérer les procédures ainsi qu'à l'introduction d'un émolument en cas de dépôt de plainte.

L'Office du tuteur général a fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années. La réorganisation de ses structures s'est poursuivie avec la participation de l'UCA. Elle sera finalisée par l'introduction progressive d'une nouvelle application informatique. Désormais, l'Office du tuteur général voit son activité clairement partagée entre les groupes chargés du travail social et le support administratif et comptable.

S'est posée la question du maintien d'un Office des poursuites et faillites à la Vallée de Joux à l'occasion du départ à la retraite de son préposé. Sa fermeture a en définitive été décidée, et la région a été rattachée aux services de l'Office des poursuites et faillites d'Yverdon-Orbe, dont certains collaborateurs se déplacent régulièrement à La Vallée de Joux. Sur place, un service de proximité reste toutefois assuré par la préfecture.

D'une manière générale, les offices des poursuites et faillites sont extrêmement chargés, ce d'autant plus qu'ils travaillent sur un outil informatique obsolète datant de 1986. Un nouveau projet informatique a donc été élaboré, en collaboration avec le canton de Fribourg, qui permettrait une aide substantielle et ceci à un coût avantageux. Il faut toutefois espérer que sa mise en œuvre ne soit pas encore freinée par des considérations de politique générale de l'Etat, notamment en matière financière.

L'ordre judiciaire est confronté depuis quelques années à un déficit de communication lié notamment à sa fonction et au devoir de réserve de ses magistrats. Une réflexion a toutefois conduit au constat que son organisation, sa gestion et son fonctionnement sont en partie méconnus tant par les autorités que par la population et que cette situation lui est préjudiciable. Le Tribunal cantonal a donc décidé de mettre en place une nouvelle politique à cet égard et s'est notamment adjoint les services d'une chargée de communication à cet effet.

Rapport annuel de gestion 2005

Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Tribunal cantonal (TC)

Sources d'informations complémentaires

Tribunal cantonal (TC)

Sources d'informations complémentaires

L'ordre judiciaire vaudois informe par le biais de son site Internet :

<http://www.vd.ch/fr/autorites/ordre-judiciaire/>

Toutes les informations pratiques concernant les offices judiciaires y sont accessibles.

Rapport annuel de gestion 2005

Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Tribunal cantonal (TC)

Actions du programme de législature

Tribunal cantonal (TC)

Actions du programme de législature

Aucune action du programme de législature de vous a été attribuée.

Tribunal administratif (TA)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Tribunal administratif (TA)

Événements marquants, évolutions significatives

Effectif

L'effectif des juges prévu par la loi dans la teneur en vigueur au 1er janvier 2004 est au complet depuis le 1er mai 2005 avec l'entrée en fonction de Mme Danièle Revey, juge suppléante (on rappelle que les juges suppléants du Tribunal administratif sont des magistrats professionnels à mi-temps). La nomination de M. Etienne Poltier à la charge de professeur ordinaire à l'Université de Lausanne a laissé un poste de juge à plein temps vacant durant un mois jusqu'à l'entrée en fonction, le 1er octobre 2005, de M. Robert Zimmermann.

Suite au départ à la retraite de M. Jean-Claude de Haller au 31 décembre 2005, un poste de juge à plein temps sera vacant jusqu'au 1er mars 2006, date de l'entrée en fonction de M. Pascal Langone.

Événements marquants

Le Tribunal administratif et le Tribunal cantonal ont élaboré ensemble un avant-projet concernant la réforme des tribunaux cantonaux, mettant en oeuvre les dispositions de la nouvelle Constitution. Cet avant projet prévoit la fusion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif. Il consacre notamment le rôle des juges suppléants en tant que magistrats professionnels exerçant leur charge à temps partiel. Au sein du futur Tribunal cantonal, une Cour de droit administratif et public réorganisée reprendrait l'activité de l'actuel Tribunal administratif. Ce projet répond aussi à la motion du Bureau du Grand Conseil qui faisait suite au rapport de pré-enquête sur le Tribunal administratif. Ce rapport a conduit le Bureau du Grand Conseil à constater que les dysfonctionnements dénoncés par un avocat vaudois provenaient de déficiences organiques de l'institution et qu'il n'y avait pas lieu d'ouvrir une enquête contre l'un ou l'autre des magistrats dénoncés.

Suite également au rapport précité et afin de résorber le retard dans le traitement des dossiers, des renforts ont été accordés au Tribunal administratif. Le Conseil d'Etat a renforcé le personnel du tribunal de deux greffiers pour la fin de 2005 puis, dès le 1er janvier 2006, de deux greffiers supplémentaires et d'une secrétaire. Par décret du 20 septembre 2005, le Grand Conseil a renforcé l'effectif des juges en augmentant à 70 % le taux d'activité de trois juges suppléantes (mesure entrée en vigueur le 1er octobre 2006) et en prévoyant l'élection d'un juge ad hoc. M. Xavier Michellod, juge ad hoc, est entré en fonction le 1er janvier 2006.

Activité

Les tableaux annexés montrent notamment qu'à fin 2005 :

- le nombre de dossiers enregistrés a continué d'augmenter (+ 12.8 %)
- le nombre de dossiers en cours en fin d'année a augmenté aussi (de 1548 à 1594)
- le nombre de dossiers liquidés dans l'année a augmenté de 15,9 %
- le nombre de dossier ayant dépassé la durée d'un an prévue par l'art. 57 LJPA a diminué d'une centaine (de 511 au 31 décembre 2004 à 410 au 31 décembre 2005)

[Statistique TA 2005](#)

Tribunal administratif (TA)

Projets particuliers

La rubrique permet de renseigner le lecteur sur l'évolution d'actions particulières dépassant le cadre de l'activité ordinaire. Les services appliquant la gestion par objectifs peuvent rendre compte ici de leurs résultats.

Des tableaux et graphiques peuvent être introduits :

- pour les tableaux via un copier/coller depuis Word sur l'éditeur de texte de Typo3
- pour les graphiques en créant un lien vers votre fichier également depuis l'éditeur de texte de Typo3

Veillez vous référer au mode d'emploi pour de plus amples indications.

Calibre : texte d'une page par service (éventuellement illustrations)

Rapport annuel de gestion 2005

Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Tribunal administratif (TA)

Sources d'informations complémentaires

Tribunal administratif (TA)

Sources d'informations complémentaires

Rapport annuel de gestion 2005

Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Tribunal administratif (TA)

Actions du programme de législature

Tribunal administratif (TA)

Actions du programme de législature

Aucune action du programme de législature de vous a été attribuée.